

## Compte-rendu du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire Du jeudi 31 mai 2001

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu du 12 avril 2001.
- Projet de convention avec le lycée Wallon.
- Question diverses.

Monsieur KABILA, Président de la séance, souhaite la bienvenue aux conseillers et demande l'approbation du compte-rendu de la séance du 12 avril 2001.

### Le compte-rendu reçoit l'unanimité des votes des conseillers

Avant de procéder à l'examen de l'ordre du jour, Monsieur KABILA propose que Monsieur DESPRES donne une information sur l'état d'avancement des discussions sur le protocole d'accord qui doit être signé entre la MATMUT et l'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis, au sujet de l'assurance des étudiants en stage obligatoire dans leur cursus, tant en France qu'à l'étranger.

Monsieur DESPRES prend la parole :

Après un bref rappel de l'historique de la démarche de l'UVHC en vue de couvrir le risque « responsabilité civile » -RC- des étudiants en stage et des tractations et discussions s'y rattachant, Monsieur DESPRES fait un descriptif de ce qui doit faire l'objet d'un accord entre l'Université et la Matmut, après avis du CEVU et vote du Conseil d'Administration. Il procède donc à la description du protocole d'accord, ayant pour objet la couverture RC défense des usagers effectuant un stage conventionné, avec prise en charge des conséquences pécuniaires des dommages causés aux tiers lors du stage et prise en charge financière de la défense de l'utilisateur au cas où une action en justice serait engagée à son encontre pour rechercher sa responsabilité.

L'utilisateur doit être en formation initiale, continue ou en apprentissage et son stage doit faire l'objet d'une convention entre l'UVHC et une entreprise. La durée du stage ne peut-être supérieure à 6 mois en continu ou non, ce dans le monde entier.

Les montants des garanties sont adaptés aux différents risques et dommages et ne sont assujettis à aucune franchise.

Le fonctionnement en est simple : contre une prime de 25 francs, 3,81 euros, par usager couvert, la Matmut délivre une attestation d'assurance, l'UVHC communique le nombre d'usagers à couvrir et la Matmut gère les dossiers de sinistres.

Monsieur DESPRES voit un double intérêt dans ce protocole d'accord :

- 1 - l'usager ne supporte plus le coût de son assurance et a la certitude d'être couvert,
- 2 - l'UVHC rend un service non négligeable à l'étudiant, donne une réponse unique à tous les stagiaires et simplifie le travail des composantes face à ce problème de l'assurance.

Une question est posée, qui concerne les stages non-obligatoires ; ceux qui sont totalement à l'initiative de l'étudiant sont exclus du champs d'application en revanche une prochaine étape de négociations aura lieu pour ce qui est des stages non-obligatoires, mais fortement conseillés par les instituts.

Une autre question porte sur les stages des personnels, en particulier des enseignants. A ce sujet Monsieur DESPRES répond qu'en ce qui concerne les stages de formation continue, ils sont couverts de droit par l'administration. Le cas de stages des enseignants dans les entreprises, est un volet nouveau de ce dossier pour lequel M.DESPRES n'a pas de réponse, ce qui n'exclut pas un examen ultérieur de cette question.

Après cet exposé, Monsieur KABILA remercie Monsieur DESPRES et demande le vote des conseillers :

**Le protocole d'accord est approuvé à l'unanimité**

Monsieur KABILA passe à l'examen de l'arrêté du Président concernant la vente et la consommation des boissons alcoolisées dans l'enceinte de l'Université de Valenciennes, il fait lecture du texte.

Un arrêté concernant les locaux fumeurs-non fumeurs sera pris ultérieurement et soumis au CEVU.

Cette information donnée, Monsieur KABILA invite les conseillers à étudier le projet d'établissement. Il regrette de ne pouvoir présenter le document définitif, celui remis à chacun ne comporte, en effet, que les parties concernant la stratégie globale de formation, la politique pédagogique et la vie de l'étudiant. Un premier schéma montre les nombreux axes qui partent du noyau central intitulé, non définitivement, « Citoyenneté étudiante dans une université à l'échelle humaine : **Les racines du futur** ».

L'axe de la stratégie globale de la formation, vise à :

- un renforcement des filières professionnelles et de la cohérence des filières existantes,
- La formation tout au long de la vie,
- La mise en place de cursus à double compétences.

Ces trois points exposés, Monsieur KABILA procède à la lecture des projets portés par chacune des composantes pour l'ensemble de la durée de ce nouveau projet d'établissement dans le cadre de la stratégie globale de formation en donnant les commentaires nécessaires.

Cette stratégie comprenant la fermeture de formations pour lesquelles l'effectif permettant une mise en place économique et financière, n'a pas été atteint.

Monsieur KABILA, de la même façon fait lecture des points concernant la politique pédagogique et la vie de l'étudiant.

Ce vaste tour d'horizon se conclut par de nombreuses questions qui se prolongent par un débat dont il se dégagent les points suivants :

- Le constat qu'une seule des composantes, propose près de la moitié des nouveaux projets. En outre, la question se pose de savoir s'il est cohérent d'avoir plus de cinquante nouveaux projets, tandis que les flux d'étudiants stagnent et que les seuils de rentabilité ne sont pas atteints,
- Une thèse est soutenue selon laquelle il est préférable d'avoir un vivier de nombreux projets, avec le risque d'en voir refuser un certain nombre par le ministère, plutôt que de faire une autocensure aujourd'hui. Il faut prendre en compte qu'il est difficile de faire un projet hors contrat. En outre pour être attractif il faut proposer une offre large tout en mutualisant les moyens, avoir des modules communs, des cours communs,
- La question de l'arbitrage par le ministère est ainsi soulevée, mais dans les faits, n'est-ce pas toujours le cas, in fine ? Cependant, si l'Université retient des projets c'est qu'ils sont recevables. Il faut vérifier malgré tout, si les formations n'existent pas dans les Universités avoisinantes, ce qui les ferait refuser systématiquement,
- Il est signalé qu'il est regrettable que la bibliothèque universitaire ne soit pas considérée comme une composante de la pédagogie alors qu'elle en fait partie intégrante. La documentation ne semble pas exister comme accompagnement de l'étudiant.. Les modules information-documentation scientifiques et techniques ont disparus, alors qu'ils représentent un souhait fort de Madame DEMICHEL. En outre il est souligné un manque de politique globale d'information-documentation.

Monsieur KABILA répond que Monsieur LEVEL et lui même, conscients du grand nombre de projets, ont cherché déjà à faire un arbitrage au sein des composantes, mais cette liste est la demande des instituts qui affirment que les projets aboutissent tous à un professionnalisme et qu'ils sont demandés non seulement par les usagers mais aussi par les entreprises, qui créent des besoins et des profils professionnels nouveaux. Le domaine technique évolue, on a besoin de cette latitude pour évoluer. Cependant, rien n'est fermé, les responsables de composantes sont invités à rédiger d'autres propositions et les faire remonter avant que le texte définitif ne soit débattu et voté par le Conseil d'Administration qui seul peut trancher.

Pour ce qui est du Service Information-documentation, bibliothèque de Monsieur BASSINET, il sera intégralement inclus dans les annexes du document final.

En ce qui concerne la question des évaluations, il faut retenir qu'il s'agit d'évaluer les fonctionnements des secrétariats pédagogiques, comme on évalue les enseignements et non les enseignants, soit, de prendre en compte les services rendus, leurs opportunités, les valoriser et les faire évoluer ; ce, toujours dans le but de l'amélioration des services à l'étudiant.

A la fin de ce débat, Monsieur KABILA indique que le point de l'ordre du jour concernant le projet de convention avec le lycée Wallon a été supprimé. Son examen se fera dans une session ultérieure.

Les questions diverses :

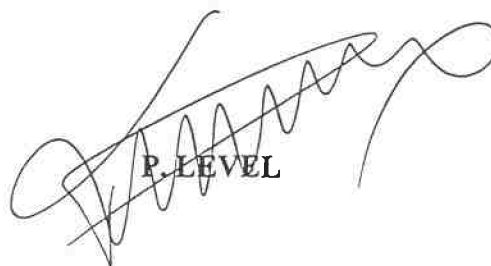
Le projet de convention entre l'Université de Valenciennes et les associations étudiantes, il s'agit d'une transmission pour information

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur KABILA remercie les conseillers de leur participation et clôt la séance.

**Les présents :**

- Collèges A : Madame LERICHE avec pouvoir de Monsieur THOMAS,  
Messieurs HERBIN, HERRERAS, OURAK
- Collège B : Mesdames MAQUINGHEN, SADAUNE,  
Messieurs DEMORY avec pouvoir de Monsieur TALEB,  
WAXIN avec pouvoir de Monsieur BLAISE
- Collège AITOSS : Mesdames CITERNE, FEUTRY avec pouvoir de Monsieur RUFIN,  
Monsieur BERNARD.
- Collège usager : Messieurs BRYGO avec pouvoir de Mademoiselle CROY,  
MULLOT avec pouvoirs de Mademoiselle SAMYN et Monsieur  
VANDEWALLE
- Membres de droit : Monsieur DULION agent comptable
- Invités permanents : Mesdames CHAARA, FLAMENT, KALINSKI, SCHREVEL,  
Messieurs BASSINET, KABILA, MOREAU, REVAUX.
- Secrétariat de séance : Madame MINISINI
- Invités à la séance du jour : Mademoiselle GIRARD, Monsieur DESPRES.
- Excusés : Mesdemoiselles CROY, SAMYN,  
Messieurs BLAISE, DECHY, DESMULIERS, KACZMAREK,  
RAVALARD, RUFIN, SCHOONHEERE, SEGUY, SERNICLAY,  
TALEB, THOMAS, VANDEWALLE,

**Le Président**



P. LEVEL